Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 44 (1971)

Heft: 2

Artikel: A Rouen, un congrès de criminologie s'est interrogé sur la cité de demain en regard de l'homme et de son cadre de vie

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-127038

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A Rouen, un congrès de criminologie s'est interrogé sur

la cité de demain en regard de l'homme et de son cadre de vie

C'est un vaste problème qui a été posé au XIe Congrès de criminologie qui vient de se tenir à Rouen. En effet, il en ressort, en substance, que l'urbanisme peut fournir une solution à une vie plus décente de l'homme, mais qu'il peut tout autant l'insérer dans un cadre où la déshumanisation le conduira aux pires extrémités!...

En fait, en travaillant sur le thème: «Urbanisme et délinquance», psychiatres, sociologues, magistrats, policiers, auxquels s'étaient joints urbanistes, avocats, architectes, on a pu aboutir à cette idée que le grand ensemble en lui-même n'est pas à accepter ou à rejeter en bloc, mais bien selon les conceptions présidant à son implantation.

Montrant d'ailleurs quelle complexité revêt une question de cet ordre, le représentant du garde des Sceaux, ouvrant le congrès, put affirmer notamment: «Si la responsabilité de réprimer le crime doit continuer à peser sur ceux qui ont le devoir de maintenir l'ordre public avec la mission de rendre la justice, celle de prévenir le crime ne peut plus être exclusivement à leur charge. Elle appelle de nombreux concours.»

On ne saurait oublier d'ailleurs que la population urbaine, de 53,2% en 1962 par rapport à la population globale, atteignait 61% en 1962 et qu'en 1975 il faut prévoir que 42 millions de Français vivront dans les villes contre 35 millions à peine en 1968!

Aussi, l'urbanisme n'est peut-être pas une éthique de valeur absolue mais il ne saurait être limité à une technique dédaignant de tenir compte des aspirations de l'homme! On a pu identifier la naissance urbaine à un facteur d'inadaptation sociale, et par voie de conséquence évidente, à un motif d'accroissement de la délinquance. Encore peut-on y retenir les effets du développement anarchique de certaines agglomérations, des lacunes du domaine du logement, de l'insuffisance de l'environnement qui ont contribué à renforcer ces données...

En fait, ce ne sont pas tellement les grands ensembles qui sont à retenir comme base essentielle de la délinquance juvénile que les insuffisances de l'habitat, alors que les taudis sont également comptables de la création des «bandes», le mal étant à découvrir en profondeur dans

---

dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le numéro de décembre du «Courrier de l'Unesco» [1] est consacré au passé prestigieux de Carthage et à l'héritage culturel et architectural de la médina de Tunis.

Bien des mystères entourent encore la naissance de Carthage, fondée selon la légende par Didon (l'Elissa phénicienne). Si les sources littéraires permettent – grâce aux récits d'historiens grecs et latins comme Hérodote, Tite-Live ou Salluste, grâce aussi aux témoignages que contient la Bible – de la situer en 814 avant notre ère, les découvertes archéologiques, qui remontent tout au plus à 750, ne corroborent pas encore cette datation. C'est ce que souligne, dans un article intitulé «Carthage vue par les Grecs et les Romains», M. Mohamed Fantar, spécialiste tunisien en archéologie et épigraphie puniques; l'auteur ajoute que la construction d'une ville romaine sur les restes de la vieille cité phénicienne constitua «la véritable catastrophe de l'archéologie punique» et interroge: «Où donc est la Carthage d'antan?»

L'histoire nous en est retracée dans un autre article où le professeur Gilbert-Charles Picard, chef de la mission archéologique française à Maktar, explique comment, au VIe siècle avant J.-C., sous le roi Magon, l'ancien comptoir devint une puissance politique et militaire qui devait atteindre l'apogée de sa prospérité vers l'an 300 avant d'être défaite par Rome et rayée de la carte en 146. Le professeur Picard rappelle en même temps les rites religieux dont s'entourait le culte de Baal Hammon au côté duquel apparaîtra plus tard Tanit, la «dame de Carthage».

Sous le titre «Grandeur et déclin du règne punique», M. Hédi Slim, adjoint au directeur de l'Institut national d'archéologie et d'art de Tunis, décrit surtout l'expansion maritime de la cité phénicienne, qui possédait l'une des plus grandes flottes de l'Antiquité.

Le projet Tunis-Carthage et la médina elle-même font l'objet de deux autres articles dus à MM. Jellal El Kafi, urbaniste tunisien, et Georges Fradier, du Secrétariat de l'Unesco, qui en sont tous deux codirecteurs.

Ce numéro du «Courrier de l'Unesco» est très abondamment illustré de photographies – dont douze pages en couleurs – qui reproduisent sculptures, masques, poteries, tablettes, bronzes et mosaïques, et témoignent du raffinement et de la maîtrise auxquels étaient parvenus les artistes carthaginois.

[1] «Courrier de l'Unesco», décembre 1970, 23e année. Unesco, 7, place de Fontenoy, 75-Paris 7e, France. Prix: France, Suisse: 1 fr. 20; Belgique: 17 fr.

l'éclatement des valeurs traditionnelles de la société que des valeurs nouvelles ne sont pas venues remplacer!

Cela posé, on en arrive à constater alors que les urbanistes sont conduits à fournir des explications sociologiques pour faire admettre que dans la société moderne, le phénomène d'urbanisation peut conduire au phénomène de criminologie...

Un orateur le montra pleinement en observant que l'on demande à l'urbaniste «que la machine à produire qu'est une ville moderne fonctionne mieux», alors que l'intéressé reçoit d'un interlocuteur lointain des commandes, «cet interlocuteur étant de plus en plus un interlocuteur politique.»

«C'est pourquoi, ajouta-t-il, je ne pense pas qu'on puisse nous tenir pour responsables de tout ce que peut entraîner l'urbanisation».

Un autre orateur indiqua pour sa part: «Vous nous demandez de dire comment, en ce qui nous concerne, pourrait être assurée la prévention de la délinquance par la réalisation ou l'aménagement des villes. Il faudrait savoir, d'abord, ce qu'il convient de prévenir par rapport à quoi. On a commencé notamment par réaliser des ZUP, puis on nous a dit qu'il fallait les animer, sans que personne, pour autant, ne se demande si cette politique des ZUP est satisfaisante! Pourtant, on oublie que le simple fait de transférer des hommes d'un point à un autre est en lui-même un facteur réel de délinquance...»

Pour un criminologue, l'urbanisation conduit à deux phénomènes: à un déracinement de population et à la disparition du petit groupe constituant traditionnellement le quartier ou l'immeuble d'autrefois. Même lorsqu'ils étaient de condition sociale différente, les membres de ces groupes se connaissaient parfaitement.

Ce fait retenait alors des impulsions ou des velléités, sinon des délinquances, du moins des violences. Or, dans la ville moderne, où il se trouve transplanté, le citadin nouveau arrive en inconnu, et se permet alors des actes qu'il n'aurait jamais osé accomplir auparavant, de crainte d'être reconnu par un voisin!

Les aspirations et les besoins de ceux qu'on loge dans les cités neuves sont en pleine évolution. Il semble bien que, désormais, les meubles de grande hauteur, d'une façon ou d'une autre, soient délaissés. Par ailleurs, chaque habitant désire se livrer à une «appropriation de son propre espace», c'est-à-dire pour l'habitant d'utiliser à son gré la surface du logement, en disposant comme il l'entend les cloisons séparatives. En fait, l'organisation excessive de l'habitat – «l'urbanisation pasteurisée» – est reconnue comme un facteur possible de délinquance.

Un sociologue considère que les criminologues attendent beaucoup des urbanistes. Il faut qu'ils conduisent «à une cité où les ressources de conflit, de tension, de difficultés diverses, dont les traces se retrouvent dans les statistiques, puissent disparaître...».

Comment alors fournir à cette «cité idéale» les qualités nécessaires pour que les habitants s'y plaisent? Un architecte-urbaniste le précisa en affirmant: «Le changement, la venue dans une ville nouvelle ou agrandie, est vécu pour beaucoup comme une aberration. Tant qu'on n'aura pas réussi à faire admettre que le changement peut être une source de progrès, il sera difficile d'en sortir et les éléments de tension, les sources de conflit se multiplieront aussi bien au niveau de l'individu qu'au niveau du groupe.»

Chose étonnante, actuellement, il est fait beaucoup plus pour permettre aux citadins de quitter la ville en fin de semaine, au lieu de les inciter à y rester! C'est proclamer ainsi la réalité du vieux mythe de la ville «symbole du mal», en opposition à la nature «symbole du bien»...

Pourtant, d'une étude effectuée sur huit familles rurales transplantées dans des ensembles urbains, il ressort que leur assimilation ne s'est pas faite! Considérées au départ comme déjà marginales, ces familles sont restées instables dans leur caractère, dans leur profession, alors que leur alcoolisme s'aggravait aussi...

Un sociologue d'Aix-en-Provence proclame la nécessité d'établir une pédagogie particulière pour les futurs citadins. Chose remarquable, les familles campagnardes venues en ville ont vécu uniquement leur expérience comme un changement de logement et nullement comme un changement d'existence!

Aussi faut-il aller vers une urbanisation ouverte, vers une organisation de l'espace permettant une adaptation aux exigences de l'avenir. Cela implique donc un changement de méthodes à tous les échelons, une plus grande souplesse à l'échelon administratif, pour en finir notamment avec un cloisonnement qui existe toujours étroitement, selon les avis unanimes de tous les urbanistes présents au congrès.

Quoi qu'il en soit, il ne saurait être question d'attendre de l'urbaniste des recettes capables de réduire la criminologie mais bien des solutions permettant, dans le temps, d'atténuer les contraintes, les sources de conflits, phé-

L'approche des problèmes régionaux en Suède

J. Libert, membre de la Commission nationale de l'aménagement du territoire

Le problème régional essentiel auquel paraît être confrontée la Suède, dans son évolution actuelle, est celui des disparités dans le développement économique de ses diverses régions.

Depuis 1930 jusqu'en 1950, la Suède a connu une accélération de son développement économique particulièrement remarquable et caractérisée par une diffusion relativement équilibrée des activités industrielles, les zones urbaines et les campagnes prenant part, les unes comme les autres, à l'expansion générale. Si le degré d'urbanisation marquait une progression nette, les industries implantées dans les villes moyennes et même dans les localités de dimensions réduites, continuaient de progresser. Il est significatif de constater qu'entre 1910 et 1950, la part de la population urbaine totale que représentent Stockholm et sa banlieue n'est passée que de 15 à 18%.

Bien entendu, ces considérations doivent être situées dans le cadre de la Suède, c'est-à-dire tenir compte de l'étendue du pays, de la densité particulièrement faible de la population et de la présence de zones géographiques défavorisées du point de vue climatique et pour lesquelles les observations ci-dessus sont difficilement applicables.

Au cours des récentes années toutefois, une évolution marquée s'est produite. Pour diverses raisons d'ordre économique (nouvelle phase d'évolution industrielle – nouvelles techniques – nouvelles industries – progression du tertiaire), il devient de plus en plus manifeste que la concentration des activités se pose à présent en des termes nouveaux et remet en question cette heureuse distribution régionale maintenue au cours de la phase antérieure. Déjà aujourd'hui, les observateurs soulignent la tendance accrue à la concentration des activités dans les trois centres les plus importants du pays (Stockholm, Malmö-Lund, Göteborg) et l'on s'attend à voir cette tendance s'accentuer fortement dans le futur proche. La répartition de la population traduit cette évolution. En 1930, moins de la moitié de la population vivait dans des zones urbaines; en 1960, la population urbaine s'élève à 73% de la population totale; en 1965, 77%. Les trois grandes zones métropolitaines comptaient à cette date 36% de la population contre 28% en 1930. Certains envisagent même, à un stade ultérieur, une tendance au déplacement de certaines activités vers le sud de la Suède, ce qui favoriserait la concentration à une échelle plus élevée, accentuant les interrelations entre cette région et la région économique de Copenhague, à la faveur notamment de la construction d'un pont sur l'Oresund et du développement des relations économiques entre la Suède et l'Europe occidentale.

Certains facteurs d'ordre social paraissent devoir, d'autre part, favoriser cette évolution. Les distances et l'éparpillement de la population font que les navettes journalières sont pratiquement exclues: l'accroissement de la main-d'œuvre dans les grands pôles de croissance repose dès lors sur l'immigration, dans ces centres urbains, de populations d'origine rurale ou venant des petites villes. Il en résulte un phénomène spontané de développement d'activités accentuant encore la concentration, car cette immigration exige la mise en place d'activités nouvelles dans divers domaines (logement, services publics, commerce), le niveau de vie élevé jouant à cet égard un effet non négligeable.

Le processus classique de désintégration au sein d'un ensemble économique donné prend donc en Suède également un aspect particulièrement clair. Si l'on considère à part la moitié nord du pays pour s'en tenir, dans le cadre de ces considérations, à la moitié sud, on se trouve en présence de zones particulièrement typiques de ce processus:

---

nomènes susceptibles d'être générateurs par eux-mêmes de délinquance.

Un criminologue, dans une large synthèse des travaux, sans vouloir tirer des conclusions formelles, tint à exposer un certain nombre de réflexions d'où il ressort que l'urbanisme peut constituer soit une accélération du processus d'une urbanisation en elle-même criminogène, où elle contrarie les besoins fondamentaux d'une éducation normale de l'enfant, ou bien conduit à constituer un frein à un tel processus si elle permet de bâtir des cités plus humaines, mieux adaptées, où l'individu se sent réellement chez lui!

Cette cité de demain exige une harmonie sociale et économique où l'appareil judiciaire et répressif devra lui aussi se réadapter. L'acceptera-t-elle tel qu'il est actuellement conçu? En fait, si la ville de l'avenir doit s'adapter, il faudra la concevoir en sachant ce que nous attendons d'elle! Si la ville ainsi établie n'acceptait plus le magistrat ou le policier, c'est toute une légitimité qui serait en cause...

Mais pour répondre à une telle question, un autre congrès semble bien nécessaire!...